

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

**Autorisation de
signature de l'accord-
cadre relatif à la
location et la
maintenance de
systèmes
d'impression
multifonction**

N° BC_2022_0120

Séance du : 8 novembre 2022

Convocation du : 31 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

Vu le groupement de commandes constitué entre Annemasse Agglo et le Pôle métropolitain pour la location et la maintenance de systèmes d'impression multifonction,

Par convention, Annemasse Agglo a été désigné coordonnateur du groupement et, à ce titre, est habilité à conduire la procédure de passation, signer et notifier les accords-cadres.

Annemasse Agglo agit également pour le compte de la Ville d'Annemasse (sites administratifs et écoles) pour la gestion de son système d'information, dont les MFP font partie.

Un appel d'offres ouvert, passé en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, a été lancé le 25 août 2022 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur d'Annemasse Agglo.

La consultation aboutira à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans, à compter de la date de notification du contrat.

Le montant maximum de commandes sur la durée de l'accord-cadre est fixé à 630 000,00 € HT dont 600 000,00 € HT pour Annemasse Agglo (y compris ville d'Annemasse) et 30 000,00 € HT pour le Pôle Métropolitain du Genevois Français

La date limite de remise des offres était fixée au 26 septembre 2022 à 23h00.

A cette date, un seul pli a été réceptionné dans les délais impartis. Il s'agit de celui remis par le candidat SHARP BUSINESS SYSTEM France.

Aucune offre n'est parvenue hors délai.

Le pli a été ouvert et les pièces relatives à la candidature ont été vérifiées.

L'analyse de l'offre a été réalisée par la Direction mutualisée des Systèmes d'Information et des Usages Numériques d'Annemasse Agglo conformément aux dispositions du règlement de consultation.

L'offre a été analysée sur la base des critères suivants, prévus au règlement de consultation :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
1.1 - Qualité des matériels proposés	10 %
1.2 - Suivi de projet, déploiement, installation et formation	10 %
1.3 - Qualité de la solution d'administration du parc et de suivi des consommations (fonctionnalités, installation, paramétrage, etc.)	10 %
1.4 - Maintenance et assistance : mise en œuvre et moyens	10 %
1.5 - Développement durable (consommables recyclés et recyclables, matériels reconditionnés, etc.)	10 %
2-Prix	50 %
2.1 - Location et coût de la solution d'administration	30 %
2.2 - Maintenance et coût copie	20 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 18 octobre 2022.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver les propositions de notation et de considérer l'offre remise par l'entreprise SHARP BUSINESS SYSTEM France comme répondant de manière satisfaisante aux critères techniques et financiers. Ils ont en conséquence décidé de lui attribuer l'accord-cadre.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces de l'accord-cadre relatif à la location maintenance de systèmes d'impression multifonction avec l'entreprise SHARP BUSINESS SYSTEM France selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix dans la limite des montants prévus au marché ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 6135 des budgets Principal, Ordures ménagères, Eau, Assainissement, Transports urbains et Immobilier d'entreprises.

Le Secrétaire de séance



Le président,
Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 09/11/2022
Qualité : Agglo - Présidence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le 14 NOV. 2022 SLO

dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à défaut, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ID: 074-200011773-20221109-BC_2022_0120-DE

